



Concertation nationale sur l'énergie et le climat



Energy Pool est un acteur clé de la transition énergétique, fournissant des services et des solutions logicielles avancées pour la gestion et l'optimisation de systèmes énergétiques. De la stratégie aux opérations, en passant par les consommateurs, les énergies renouvelables et les solutions de stockage d'électricité, notre mission est de contribuer à la fourniture d'une électricité fiable et abordable tout en réduisant les émissions de CO2. Energy Pool est l'un des pionniers du marché français de la flexibilité de l'électricité depuis 2009. La société emploie plus de 400 personnes et gère des actifs de consommation, de production et de stockage dans le monde entier, représentant une capacité de 8 GW. Outre la France, nous sommes également présents sur les marchés

Le point de vue d'ENERGY POOL sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Nous remercions la DGEC pour la qualité des documents mis en consultation, qui proposent une vision complète de la transition. Alors que la France a pour objectif de diminuer sa consommation d'énergie finale de 30% d'ici 2030, elle devra, en parallèle, faire face à une hausse de sa consommation électrique. D'autre part, la transition énergétique revêt d'un caractère particulier, la rentabilité de nombreux projets d'investissements n'étant pas assurée. Nous sommes donc convaincus que cette transition ne peut se faire sans une modification profonde de nos modèles économiques et de nos comportements. Pour l'ensemble de ces raisons, nous sommes persuadés que les flexibilités sont des outils phares de la transition et que toutes doivent être mobilisées (offre, demande, stockage et interconnexions).

Flexibilité de consommation

La flexibilité de la demande, un outil essentiel pour la transition énergétique

L'atteinte de la neutralité carbone en 2050, qui passe notamment par l'électrification des usages et l'intégration des énergies renouvelables dans le système énergétique, justifie des besoins croissants de flexibilité. Nous saluons, de ce fait, les propositions figurant dans le document soumis à la présente concertation visant à considérer la flexibilité dans son ensemble (à la hausse comme à la baisse), définir des bouquets de flexibilités adéquats et pérenniser le mécanisme de capacité après 2026.

Nous sommes particulièrement convaincus que la flexibilité de la demande constitue un facteur clé de succès de la transition énergétique. Elle permet, en effet, d'assurer notre sécurité d'approvisionnement et d'optimiser l'utilisation des moyens de production décarbonés (en consommant quand ces actifs produisent, et en s'effaçant quand leur production est moindre). En cela, elle constitue un moyen pour atteindre l'objectif des 35% de production d'électricité d'origine renouvelable en 2030, fixé dans la PPE.

Elle permet, par ailleurs, d'optimiser le fonctionnement du réseau et de réduire certains investissements liés à des besoins de renforcement pour pallier les congestions (RTE et Enedis envisagent chacun d'investir 100 milliards d'euros d'ici 2040). La flexibilité de consommation est également un levier pour renforcer notre indépendance énergétique et une solution économique, donnant l'opportunité à notre industrie de gagner en compétitivité et aux Français de préserver leur pouvoir d'achat.

Nous soutenons donc les mesures de

la PPE visant à développer massivement la flexibilité de la demande : favoriser le placement optimal des plages d'heures creuses dans le cadre des prochains TURPE et développer des offres tarifaires valorisant la flexibilité des usages ainsi que des incitations économiques et réglementaires. Nous nous étonnons en revanche que ces objectifs ne figurent pas dans le projet de décret PPE soumis au Conseil Supérieur de l'Énergie.

Nous soutenons également les modifications législatives relatives au mécanisme d'ajustement (ajustements à la hausse comme à la baisse et participation de toutes les installations, afin de rendre possible les ajustements à la baisse pour les sites de soutirage).

Définir des objectifs distincts en matière d'effacement et de stockage

Malgré tout, nous pensons nécessaire l'introduction d'objectifs supplémentaires et davantage ambitieux.

Tout d'abord, la PPE actuelle propose un objectif de 6,5 GW d'effacement en 2028. Il nous semble désormais indispensable de définir, dans la prochaine PPE, des objectifs distincts en matière d'effacement et de stockage, comme l'exige notamment la réforme du marché européen de l'électricité. En effet, même si les batteries et l'effacement fournissent un service similaire, ils ne possèdent ni les mêmes caractéristiques techniques (stocks relativement limités pour les batteries, temps de déploiement différents), ni les mêmes structures de coûts et requièrent dès lors des politiques de soutien adaptées.

En cohérence avec le bouquet « *Flexibilité de la demande +* » du Bilan Prévisionnel de RTE (9.5 GW d'effacement, 2 GW de batteries et 3 GW de moyens thermiques supplémentaires seront nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement en 2030) et partant du

principe que nous ne développerons pas de nouveaux moyens thermiques, nous suggérons de retenir, à l'horizon 2028, 9 GW d'effacement et 1,5 GW de batteries, dans l'objectif d'atteindre 11 GW d'effacement et 3,5 GW de batteries en 2030.

Enfin, compte tenu de ces besoins, nous pensons indispensable de définir dès que possible un plan de passage à l'échelle ambitieux des flexibilités permettant à toutes les formes de flexibilité (explicites et implicites) et dans tous les secteurs (résidentiel, tertiaire et industriel), de se développer.

Conclusion

La décarbonation de notre économie ne pourra se faire sans une mobilisation accrue de la sobriété, de l'efficacité énergétique, de l'électrification et de la flexibilité. Ces quatre moyens sont parfaitement complémentaires et doivent nous permettre d'assurer une transition juste et équitable, bénéfique aux consommateurs.